DEPARTEMENT DE LA MOSELLE ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG COMMUNE DE HOMMARTING

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE du 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 22 juin 2017.

Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur NISSE Jean-Louis, Maire

<u>Présents</u>: FROMANT Gilbert, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, MAZERAND-STOCKY Laurence, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, JUNGMANN Frédéric, WILHELM Bruno, LEININGER André, WURTH Nadia, FISCHER Jean-Marie,

Excusés: SIFFERT Francis, JAECK Raymond,

Secrétaire de séance : MANGIN Aurélien

Monsieur Aurélien MANGIN est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès verbal de la séance du 06 juin 2017
- 3° Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 4° Cession d'un terrain par le Conseil de Fabrique de HOMMARTING Avis du Conseil Municipal
- 5° Echange de terrains entre le Conseil de Fabrique de HOMMARTING et l'Association Amitié Loisirs ALO de HOMMARTING Avis du Conseil Municipal
- 6° Acquisition d'un terrain cadastré section 03 n° 771/320 appartenant au Conseil de Fabrique de HOMMARTING
- 7° Acquisition d'un terrain cadastré section 03 n° 774/323 appartenant à l'Association Amitié Loisirs ALO de HOMMARTING
- 8° Commercialisation des parcelles du Lotissement Les Jardins
- 9° Modification du rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2017
- 10° Convention de délégation de maitrise ouvrage avec la CCSMS pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'éclairage public et d'économies d'énergie

2017-04-36 Approbation du procès – verbal de la séance du 06 juin 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 06 juin 2017, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2017-04-37 Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Le Conseil Municipal est convoqué, ce jour, afin de désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Il convient donc d'accomplir l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants.

Au terme de la procédure, ont été proclamés en qualité de :

- Délégués titulaires :
 - Monsieur Jean Marie FISCHER
 - Madame MAZERAND-STOCKY Laurence
 - Monsieur JUNGMANN Frédéric
- Délégués suppléants :
 - Monsieur FROMANT Gilbert
 - Monsieur Bruno WILHELM
 - Madame Marthe FROELIGER

Le procès – verbal de l'élection est joint à la délibération.

2017–04-38 Cession d'un terrain par le Conseil de Fabrique de HOMMARTING Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose le projet de cession de la Fabrique de l'Eglise de HOMMARTING à Madame Angélique SCALVINI concernant les parcelles, situées Rue des Vergers, et cadastrées :

- section 3, n° 767/320, pour 12,07 ares
- section 3, n° 770/320, pour 2,88 ares
- section 3, n° 772/323, pour 3,38 ares

pour un prix forfaitaire global de 52 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis concernant cette cession. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2017–04-39 Echange de terrains entre le Conseil de Fabrique de HOMMARTING et l'Association Amitié Loisirs ALO de HOMMARTING Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose le projet d'échange de terrains, situés Rue des Vergers, entre la parcelle cadastrée section 03, n° 769/320, de 3,04 ares, appartenant au Conseil de Fabrique de HOMMARTING et la parcelle cadastrée section 03, n° 772/323, de 3,38 ares, appartenant à l'Association Amitié Loisirs ALO de HOMMARTING.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis concernant cet échange de terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable au projet d'échange de terrains entre la parcelle cadastrée section 03, n° 769/320, de 3,04 ares, appartenant au Conseil de Fabrique de HOMMARTING et la parcelle cadastrée section 03, n° 772/323, de 3,38 ares, appartenant à l'Association Amitié Loisirs ALO de HOMMARTING.

2017–04-40 Acquisition d'un terrain cadastré section 03 n° 771/320 appartenant au Conseil de Fabrique de HOMMARTING

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant au Conseil de Fabrique de HOMMARTING. Les références cadastrales sont section 03 n° 771/320, d'une superficie de 0,64 are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable,
- DECIDE de l'acquisition du terrain, cadastré section 03, n° 771/320, d'une superficie de 0,64 are, appartenant au Conseil de Fabrique de HOMMARTING,
- FIXE le prix de ce terrain à un euro symbolique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2017–04-41 Acquisition d'un terrain cadastré section 03 n° 774/323 appartenant à l'Association Amitié Loisirs ALO de HOMMARTING

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à l'Association Amitié Loisirs ALO de HOMMARTING. Les références cadastrales sont section 03 n° 774/323, d'une superficie de 0,26 are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable,
- DECIDE de l'acquisition du terrain, cadastré section 03, n° 774/323, d'une superficie de 0,26 are, appartenant à l'Association Amitié Loisirs ALO de HOMMARTING,
- FIXE le prix de ce terrain à un euro symbolique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2017–04-42 Commercialisation des parcelles du Lotissement Les Jardins

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux de viabilisation des parcelles du Lotissement Les Jardins sont achevés depuis le 11 avril 2017 et la réunion de réception des travaux s'est déroulée le 22 juin 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à décider de la mise en vente des parcelles et d'autoriser le Maire à signer les actes de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la mise en vente des parcelles du Lotissement les Jardins,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

2017-04-43 Modification du rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2017

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le Maire précise qu'un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves en vue de recueillir les différents avis concernant la modification du rythme scolaire.

L'analyse des 47 questionnaires retournés, révèle que les parents d'élèves sont favorables à 85 % au retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée de septembre 2017 et 15 % des parents sont contre ce changement du rythme scolaire.

Il est noté que le Conseil d'Ecole de HOMMARTING est en accord avec la commune pour le retour à la semaine de quatre jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable à la modification du rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2017.
- EMET un avis favorable au retour à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2017,
- SOLLICITE le directeur académique des services de l'éducation nationale pour la modification du rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2017,

- SOLLICITE l'autorisation du directeur académique des services de l'éducation nationale en vue d'obtenir des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

2017–04-44 Convention de délégation de maitrise ouvrage avec la CCSMS pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'éclairage public et d'économies d'énergie

Vu la loi MOP du 12 juillet 1985,

Le Maire explique que la labellisation « territoire à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV) obtenue par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud en 2016 permet de financer des opérations d'investissements visant à agir pour l'environnement, dans une logique de développement durable.

Or l'éclairage public représente une part importante de consommation d'électricité des communes. Ainsi, pour permettre aux communes de l'ex CCSMS de mener des opérations d'amélioration de leurs équipement en bénéficiant des aides liées au TEPCV, la CCSMS leur a proposé un programme groupé de travaux, qui comprend notamment le remplacement des lampes énergivores par des LEDs.

Afin que la CCSMS coordonne l'ensemble de l'opération pour toutes les communes, le Maire présente une convention de délégation de maitrise d'ouvrage, par laquelle la commune délègue à la CCSMS la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le montant total des travaux délégués s'élève à 19 393,26 TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les actes y afférents
- Demande au Maire d'inscrire les crédits au budget
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Moselle *

Délibération rendue exécutoire Pour extrait conforme HOMMARTING, le 03 juillet 2017 Le Maire.

Jean-Louis NISSE